

Note Méthodologique : Traitement des déchets dangereux

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Maîtriser les risques humains, environnementaux et économiques par une gestion intégrée des flux dangereux.
- Articuler exigences techniques, documentaires et de gouvernance en une chaîne pilotée (qualification → filières → preuves).
- Assurer transparence des données et clarté des rôles pour une amélioration continue crédible.
- Soutenir les audits par des preuves opposables (registre mis à jour sous 24 h, preuves D+30).

Point clé : Viser ≥ 98 % de traçabilité, revue trimestrielle des filières et audit interne annuel.

Objectifs de la mission

- Conformité démontrable en audit sous 30 jours (preuve D+30).
- Traçabilité intégrale ≥ 98 % des flux.
- 0 événement grave/an lors des manipulations.
- Réduction des volumes à la source ≥ 20 % en 12 mois.
- Registre et plans de stockage mis à jour sous 24 h.

Périmètre / livrables attendus

- Cartographie des flux et dangers priorisée, avec inventaire photographique.
- Grille de conformité réglementaire + plan d'actions daté (responsables, preuves).
- Dossier d'appel d'offres/cahier des charges filières et clauses de preuves (audit initial ≤ 60 jours).
- Plans de zones, fiches de poste, standards d'étiquetage et matrice d'incompatibilités.
- Matrice de compétences/habilitations et parcours de formation (7 h initiales, 3 h/an).
- Tableau de bord (traçabilité, incidents, coûts, valorisation) et routines de pilotage.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Cartographie des flux et analyse des dangers

- Diagnostic documentaire, tournées terrain, inventaire photo, matrice flux/danger.
- Plan d'échantillonnage 2–4 semaines pour flux diffus; validation en comité HSE sous 30 jours.

- Livrable: cartographie priorisée des gisements et risques.

Étape 2 — Exigences réglementaires et référentiels internes

- Traduction en standards terrain via une grille de conformité et preuves attendues.
- Revue semestrielle HSE/juridique; traitement des écarts sous 15 jours; 90 % des actions ≤ 90 jours.
- Livrable: grille + plan d’actions daté et responsabilisé.

Étape 3 — Choix des filières et sécurisation contractuelle

- AO avec critères sécurité/performance/coûts; clauses de traçabilité et certificats.
- Audit initial des prestataires ≤ 60 jours; contrats 24–36 mois.
- Livrable: cahier des charges, grille de notation, contrat et plan d’audit.

Étape 4 — Organisation des flux, conditionnement et entreposage

- Définition des circuits, contenants, étiquetage; matrice d’incompatibilités.
- Repères: seuil 80 % de remplissage; rétention max 72 h; registre mis à jour sous 24 h.
- Livrable: plans de zones, fiches de poste, standards d’étiquetage.

Étape 5 — Compétences, habilitations et entraînement

- Matrice rôles/habilitations; contrôle des habilitations avant tâches critiques.
- Formation: 7 h initiales, 3 h de recyclage annuel; exercices d’alerte 2 fois/an.
- Livrable: plan de compétences et preuves de formation.

Étape 6 — Pilotage, indicateurs et amélioration continue

- Tableau de bord: traçabilité, incidents, coûts, valorisation; routines hebdo/mensuelle/trimestrielle.
- Objectifs: ≥ 98 % de traçabilité; 0 incident majeur/an; revue des filières trimestrielle; audit interne annuel.
- Livrable: reporting et plan d’amélioration continue.

Planning / durée / jalons

Jalon	Délai cible	Preuve / commentaire
Cartographie validée (comité HSE)	D+30	Compte rendu de validation
Mise à jour du registre après mouvement	≤ 24 h	Registre centralisé et traçabilité D+30
Traitement des écarts prioritaires	≤ 15 jours	Plan d’actions daté (90 % clôture ≤ 90 jours)
Audit initial des filières	≤ 60 jours	Clause contractuelle et rapport d’audit
Revue de performance	Trimestrielle	Indicateurs + réconciliation des volumes
Audit interne complet	Annuel (12 mois)	Rapport et plan d’amélioration

Rôles & responsabilités (client / consultant)

Client

- Fournir l’accès aux données (flux, volumes, documents) et aux sites.

- Valider la cartographie en comité HSE sous 30 jours et désigner les responsables des actions.
- Mettre à jour le registre sous 24 h et appliquer les standards (zones, étiquetage, incompatibilités).
- Assurer habilitations et formations (7 h initiales, 3 h/an) et contrôler leur validité.
- Contractualiser avec les filières et suivre audits, indicateurs et plans d'actions.

Consultant

- Réaliser le diagnostic terrain et documentaire; produire la cartographie priorisée.
- Structurer la grille de conformité et le plan d'actions avec preuves attendues.
- Préparer AO/cahier des charges, sécuriser clauses de preuve et planifier l'audit initial.
- Concevoir plans de zones, standards d'étiquetage, matrice de compétences; former les équipes.
- Mettre en place le tableau de bord et les routines de pilotage (hebdo/mensuel/trimestriel).

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Inventaire des flux/gisements par unité et volumes historiques.
- FDS, bordereaux, registre central, contrats et autorisations des filières.
- Données techniques: pH, point éclair, compatibilités/incompatibilités cartographiées.
- Plan d'échantillonnage 2–4 semaines pour flux diffus et variables.
- Plans des zones, schémas logistiques, équipements (contenants, rétention).
- Historique incidents, audits, non-conformités, coûts et indicateurs existants.
- Liste des acteurs, délégations, habilitations et preuves de formation.

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Comité HSE: validation de la cartographie sous 30 jours et arbitrages périodiques.
- Grille de conformité revue 2 fois/an (HSE/juridique); écarts traités sous 15 jours; 90 % des actions $\leq$ 90 jours.
- Indicateurs partagés et routines hebdo/mensuelle/trimestrielle; objectifs $\geq$ 98 % traçabilité et 0 incident majeur.
- Audits: initial filières $\leq$ 60 jours; audit interne annuel; standardisation des preuves (D+30).
- Contrats: clauses de performance (rendements, traçabilité) et sanctions en cas de défaut de preuve.
- Gestion des risques: double filière/plan de continuité; limites de prétraitement; rétention $\leq$ 72 h; seuil 80 % de remplissage.